
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITE DE DIRECTION
Séance du 27 septembre 2012**

Date de convocation :
Le 18 septembre 2012

Nombre :
- délégués titulaires : 7
- de présents : 7
- de votants : 7

- délégués suppléants : 3
- de présents : 3
- de votants : 3

L'an deux mille douze, le 27 septembre à dix-sept heures trente, le Comité de Direction s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de **Monsieur Guy HUART**, Président, suite à la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance.

Étaient présents (7) :

M. Hervé BROUILLARD, M. Gérard DELMOTTE, M. Guy HUART, M. Jean-Marie RICHEZ, M. Bernard KAMINSKI, Mme Renée STIÉVENARDT, Mme Élisabeth GONDY,

Absents excusés et représentés (3) :

M. Philippe BAUDRIN (*représenté par M. Joël SOIGNEUX*), M. Laurent DEGALLAIX (*représenté par M. Mattéo GUALANO*), Mme Annie DENIS (*représentée par M. Frédéric DEBARGE*),

N° d'inscription de l'acte
soumis à l'obligation de
transmission au Représentant
de l'État :
12/23

Absents excusés et non représentés : (7)

M. Dominique LYMER, M. Michel LATAWIEC, M. Jacques SCHNEIDER, Mme Valérie LÉTARD, Mme Laurence PÉAN, Mme Monique GUILBERT, Mme Yveline DRUELLE,

Secrétaire de Séance :
Mme Isabelle DUSCHET

Nos Réf : ID/AA

Vu la délibération du Conseil Communautaire de Valenciennes Métropole en date du 05 avril 2012, laquelle a décidé de la création d'un Office de Tourisme constitué sous forme d'Établissement Public à Caractère Industriel et Commercial (ÉPIC), doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;

OBJET :

- Coût des visites commentées pour les communes, la CAVM et les partenaires

Vu la délibération en date du vendredi 15 juin 2012 du Comité de Direction de l'Office de Tourisme et des Congrès de Valenciennes Métropole approuvant les statuts de l'ÉPIC ;

Vu l'article 1 des statuts stipulant les missions de l'ÉPIC « OTCVM » et notamment « d'assurer la promotion touristique du territoire par la vente de produits et visites » ;

Ainsi fait et délibéré en
séance les jours, mois et an
susdits.

Le Président,
Guy HUART



L'OTCVM a pour vocation la valorisation des ressources touristiques de son territoire et notamment du patrimoine. Pour cette raison, il organise régulièrement des sessions de formation afin de se garantir un groupe de personnes qualifiées, bilingues, en capacité d'assurer des visites à la demande et pour le compte de l'OTCVM.

Ces « guides » sont rémunérés pour chacune de leur prestation. Raison pour laquelle l'OTCVM propose des tarifs dans le cadre des visites groupes (90 €), scolaires (80 €) et individuelles (6 €).

Valenciennes Métropole a demandé l'organisation des visites du stade du Hainaut en 2011 (40 visites), et chaque année la ville de Valenciennes sollicite l'Office de Tourisme pour des visites à l'occasion de la journée d'accueil des nouveaux



arrivants (8 visites au total sur l'année 2012). Sans facturation de ses prestations, le salaire du guide est à la charge de l'Office de Tourisme.

La ville de Valenciennes n'est pas la seule commune à accueillir ses nouveaux arrivants et il a été demandé de proposer cette prestation à l'ensemble des communes du territoire de Valenciennes Métropole. La ville de Condé-sur-l'Escaut pour les journées des villes fortifiées demande la gratuité des visites ; le Parc Naturel Régional Scarpe Escaut a demandé la gratuité des visites pour la présentation de l'opération « Mine d'art en sentier » ; les journées du patrimoine sont aussi gratuites...

Sur ces bases, il est proposé au Comité de Direction réuni le 27 septembre 2012,

- De décider d'accorder la gratuité des visites commentées pour les communes, la CAVM et des actions partenariales, non commerciales.

Après en avoir délibéré,

Le Comité de Direction

Par 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

DÉCIDE :

- La gratuité des visites commentées pour les communes, la CAVM et des actions non commerciales.

Ont signé, au registre, les membres présents.

Pour extrait conforme,

Fait à Valenciennes, le 27 septembre 2012

Le Président,

